

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020 à 18 h 30**  
**(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 12 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

**Etaient présents** : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, M. RAYSSAC Pascal.

**Etaient représentés** :

- Madame JUILLIA Jacqueline pouvoir à Madame BARRAULT Simone.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame LAMARTINE-GEOFFROY Céline pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame BIFFIGER Isabelle pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

**Absents** :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude.
- Monsieur DUBOIS Louis-Paul.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Madame Jacqueline LAPEYRE a été désignée secrétaire de séance.

**2020.10 - OBJET : CERTIFICAT ELECTRONIQUE DEMATERIALISATION DES ACTES.**

**VOTE : Pour : 24**

**Mes Chers Collègues,**

**I - Exposé des motifs :**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le contrôle de légalité dématérialisé offre aux collectivités territoriales une opportunité de modernisation et de simplification en mettant à leur disposition un outil simple, fiable, efficace, rapide, qui permet de réduire les coûts

(photocopies, affranchissement et déplacement) tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

La transmission des actes par voie électronique sécurisée est un dispositif essentiel qui permet également de rationaliser l'organisation du service, garantissant ainsi une plus grande efficacité de l'administration.

Dans la délibération du 19 décembre 2012, concernant la dématérialisation des actes, le Conseil a accepté le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, avec sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par délibération en date du 25 février 2014, Monsieur Le Maire a été autorisé à désigner les personnes suivantes responsables de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

- Mme Valérie GIBIELLE, Secrétaire de Direction
- Mme Nathalie SAVELLI, Gestionnaire des Ressources Humaines

Par délibération en date du 27 septembre 2017, Monsieur Le Maire a été autorisé à désigner :

- Mme Delphine LOCUSSE, Adjoint Administratif CAE

## **II - Considérants et références juridiques**

Considérant la fin du contrat de Madame Delphine LOCUSSE et le recrutement de Christelle CAILLAU-ORDRONNEAU, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, affectée au Services Finances et au Service des Ressources Humaines,

Considérant le recrutement d'Emmanuelle MESSI, Rédacteur Principal 2<sup>nde</sup> classe, Responsable des Ressources Humaines,

Considérant que les missions confiées à ces agents peuvent nécessiter la transmission des actes soumis au contrôle de légalité en matière de Personnel,

*Je vous propose, mes Chers Collègues, d'autoriser Monsieur Le Maire à désigner, les personnes ci-après pour la télétransmission des actes,*

- **Mme Christelle CAILLAU-ORDRONNEAU - Adjoint administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe affectée au service Finances et Ressources Humaines.**
- **Mme Emmanuelle MESSI, Rédacteur Principal 2<sup>nde</sup> classe, Responsable des Ressources Humaines.**

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à désigner les personnes ci-après pour la télétransmission des actes :

- Mme Christelle CAILLAU-ORDRONNEAU – Adjoint administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe affectée au service Finances et Ressources Humaines.
- Mme Emmanuelle MESSI, Rédacteur Principal 2<sup>nd</sup>e classe, Responsable des Ressources Humaines.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 16 juin 2020

Pour copie conforme

Le Maire,

**Pierre TREY D'OUSSEAU**



Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20200612-202010-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2020  
Date de réception préfecture : 17/06/2020